Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 82 (1946)

Heft: 36

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

LXXXIIe ANNÉE — N° 36 12 octobre 1946

ÉDUCATEUR
ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE :

Partie corporative: *Accueil des collègues et d'enfants de collègues.* — Vaud : *Aux membres de la S. P. V.* — *Dans les sections : Cossonay.* — *Tribune libre.* — *A. V. M. G. : Journée des maîtres de gymnastique. Plein air.* — *Association des maîtresses enfantines.* — Genève : *Allocations.* — U. I. G. - Dames : *Compte rendu de l'assemblée du 18 septembre.* Neuchâtel : *S. P. N. : Assemblée trisannuelle.* — *S. N. T. M. et R. S. : ordre du jour.* — *Nécrologie : R. Steiner.* — Jura : *Loi sur les traitements.*

Partie pédagogique : Marcel Chantrens : *Economie nationale : L'industrie de la bicyclette.*

PARTIE CORPORATIVE

ACCUEIL DE COLLÈGUES ET D'ENFANTS DE COLLÈGUES FRANÇAIS DANS LES FAMILLES DES INSTITUTEURS ROMANDS

ÉTÉ 1946

L'accueil de collègues français, et de leurs enfants, dans nos familles faisait partie de notre programme de reprise des relations internationales.

Nous avions commencé, en pleine guerre, par des secours matériels. Puis vinrent les rencontres, sur terre suisse et française. Ce fut enfin le congrès de la F.I.A.I. à Genève, en juillet dernier. Toutes ces actions ont eu le plus grand succès. De part et d'autre de la frontière, on s'est réjoui de se retrouver, et l'on a constaté qu'on se sentait plus près encore les uns des autres, après la grande séparation. De telles relations, inutile de le dire, se poursuivront, pour le plus grand bien des uns et des autres.

Mais toute rencontre de ce genre a l'inconvénient d'être brève, et l'on vient de prendre contact qu'il faut déjà songer à se quitter. L'idée de séjours prolongés devait séduire les internationalistes impénitents que sont les éducateurs, et le projet, timidement exprimé, d'inviter dans nos foyers nos amis de France a rapidement pris corps, grâce à l'empressement des instituteurs romands, et au concours dévoué du Syndicat national des instituteurs de France.

Inutile de s'arrêter sur les modalités des invitations. Bornons-nous à rappeler que le Syndicat national nous a fait parvenir un très grand nombre d'adresses d'instituteurs sinistrés des départements du nord, et que la plus grande difficulté résidait dans la nécessité de ne pouvoir, hélas, accueillir tout le monde : osons-nous espérer que ceux qui n'ont pu venir cette année viendront une autre fois ?

Nous escomptions une centaine d'hôtes. Par suite de défections, par suite aussi des difficultés de change et de passage, nous n'avons reçu finalement que 80 invités, dont les deux tiers étaient des enfants. La déception de ceux d'entre nous qui s'étaient inscrits, et qui n'ont pas reçu d'invités, est touchante :

« ... J'ai été très déçue de ne pas recevoir de petit Français. Si jamais, pour une raison ou une autre, vous deviez en déplacer un, vous saurez que j'en accueillerai volontiers un en tout temps. »

« ... C'est avec chagrin que j'ai pris connaissance de la circulaire annonçant la non-venue de nos invités français. Je m'étais réjouie si vivement de recevoir un petit enfant de France... »

La durée de l'accueil était d'un mois : première période 1-28 août, 2e période 20 août-18 septembre. Nos invités ont ainsi pris contact journellement avec leurs hôtes, avec la population de nos cités, ils ont péné-

tré dans l'intimité de nos différentes régions. Et ils sont repartis enchantés :

« ... Je viens de passer un mois merveilleux en montagne... »

« ... C'est avec tristesse, je dois l'avouer, que j'ai appris le prochain retour pour la France... J'ai pu faire plusieurs promenades sur le bord du lac que j'ai admiré. J'ai aussi fait plusieurs « courses », dont une m'a conduit jusqu'à plus de 2000 mètres. Ce n'est pas ordinaire pour un Boulonnais qui est à quelques mètres au-dessus de la mer... »

« ... Après toutes ces années déprimantes, cette cure d'air pur, de repos dans les alpages me semble merveilleuse... »

« ... Vous ne sauriez croire combien l'humanité et la délicatesse que nous rencontrons à chaque pas sur le sol suisse détend notre esprit et nous rafraîchit l'âme, après tant d'années de vie étroite et dure soit à l'étranger, soit même encore actuellement dans notre pauvre France... »

« ... En regagnant la France, j'emporterai le souvenir d'un pays ordonné, aimable, d'un refuge qui fait oublier un moment l'âpreté et les déceptions de l'après-guerre. »

« ... Notre séjour ici aura été un véritable enchantement... Le séjour chez nos collègues a permis aussi la discussion de problèmes pédagogiques, politiques et sociaux, d'établir des comparaisons, et tirer ainsi des enseignements des plus profitables... »

« ... Nous avons reçu une charmante hospitalité que nous n'oublierons jamais... »

« ... J'ai passé de merveilleuses vacances, où je me suis réadaptée à une vie saine, paisible et confortable, différente des villes sinistrées... »

« ... Je serai très heureuse si des échanges pédagogiques franco-suisses pouvaient se poursuivre et c'est avec un grand plaisir que je recevrais à mon tour des collègues suisses qui voudraient venir chez nous... »

Cette généreuse pensée m'a été exprimée par une toute petite Française à laquelle je demandais si elle reviendrait en Suisse l'an prochain : « Oui, mais pas avant que marraine soit venue chez nous ! »

Un très sympathique collègue normand, déporté politique gravement atteint dans sa santé, nous écrit :

« ... Je veux vous dire en toute simplicité combien nous avons été touchés de l'accueil si sincère des instituteurs suisses... Sans être un patriotard, je vous assure que j'ai été heureux de constater avec surprise combien les Suisses aiment et estiment la France : ici nous l'entendons tellement critiquer que nous nous demandons parfois si elle mérite encore qu'on se sacrifie ou tout simplement qu'on se dévoue pour elle... »

« ... Quant à moi, je pense toujours à la Suisse... La Suisse est un pays auquel on ne peut pas dire adieu... »

Au risque de blesser la modestie de mes collègues, je dois leur communiquer les déclarations officielles qui s'ajoutent aux propos de nos hôtes :

Mademoiselle Marie-Louise Cavalier, qui a été l'âme de l'organisation d'accueil en France, nous écrit de Paris :

« ... J'étais ce matin à l'arrivée du train de Genève... Nos jeunes voyageurs m'ont dit toute la satisfaction que leur avait procurée ces vacances en Suisse. Ils en garderont un souvenir durable qui leur aidera à reprendre, sans trop de mélancolie, la vie quotidienne, dans des régions moins clémentes. Je tiens à vous renouveler personnellement l'expression de notre gratitude et vous charge de transmettre nos remerciements à toutes les maisons hospitalières qui ont si bien accueilli nos enfants et nos maîtres... »

Le secrétaire général du Syndicat national, notre collègue Aigueperse, nous écrit enfin :

« J'ai l'agréable devoir d'associer le Syndicat national tout entier aux sentiments d'amicale gratitude que vous exprime Marie-Louise Cavalier... Je vous prie également de dire à nos collègues suisses combien les instituteurs français ont été sensibles à cette nouvelle preuve de dévouement qui, lui, ignore les frontières... »

Les familles romandes qui ont eu le privilège d'accueillir nos hôtes ne sont pas moins satisfaites de cet essai. Disons sans plus tarder notre reconnaissance à la dizaine de collègues qui, empêchés de prendre un invité, ont tenu à contribuer financièrement au succès de l'accueil : une somme de 400 francs a pu être ainsi ajoutée au fonds qui avait été préalablement constitué à cet effet.

Citons quelques extraits des lettres qui me sont parvenues de collègues suisses :

Une institutrice parle des qualités de son hôte : propreté, ordre, discrétion, tact, affection, gaîté ; qualités éminemment françaises, qui étaient celles de la plupart de nos invités.

« ... Nous avons eu grande joie d'avoir chez nous cette gentille fillette et nous aurons tous de la peine à nous en séparer. Si cette action en faveur de nos collègues de France devait se renouveler l'an prochain nous prendrions volontiers de nouveau un de ces enfants. »

« ... hôte extrêmement agréable, discret, et d'un commerce agréable...»

« ... Notre invité a su gagner notre affection par sa conduite exemplaire et son joyeux caractère. Nous regrettons de nous en séparer si tôt et espérons bien l'accueillir à nouveau une prochaine année... »

« ... Nous avons pu nous rendre compte des difficultés sans nombre, aussi bien du point de vue matériel, que pédagogique qui sont celles de nos collègues français et nous serons mieux à même de comprendre certaines de leurs réactions qui nous choquaient parfois... »

« ... Je garderai d'elle un bon souvenir et souhaite bien la recevoir encore si elle y consent. C'était un rayon de soleil pour ma mère et pour moi... »

« ... Nous avons eu beaucoup de joie à accueillir cette fillette dans notre famille. Bien élevée, mais sans façons, dès les premiers jours, elle s'est sentie de la famille, et nous l'avons aussi sentie tout près de nous, comme une de nos fillettes. Elle est encore très nerveuse, mais il semble que l'ambiance de notre pays lui ait fait du bien et l'ait rendue plus calme... »

« ... Alors que bien souvent nous entendons parler de la déchéance morale de la France, de son enfance surtout, nous avons eu grand plaisir à avoir chez nous un garçon bien élevé, poli, honnête, qui nous a fourni la preuve qu'il existe en France d'autres êtres que des traficants de marché noir et des fonctionnaires égoïstes... Si des échanges pédagogiques réguliers devaient être mis sur pied, peut-être serait-il indiqué de consacrer 4 ou 5 journées à une excursion en commun qui permettrait à nos hôtes de mieux voir la Suisse dans son ensemble. Si nos voisins venaient, il y a 2 ou 3 ans, chercher en Suisse des vitamines et des matières grasses, ils viendront de plus en plus pour apprendre à connaître ses beautés et le folklore suisse. »

« ... Nous avons eu, ma femme et moi, énormément de plaisir à accueillir dans notre foyer ce collègue français. Nous vous remercions de votre initiative qui nous a permis d'échanger nos impressions et enrichir notre enseignement par d'autres méthodes bien différentes, mais fort intéressantes... »

« ... Cet accueil de collègues et d'enfants de collègues peut être continué... »

« ... Pour notre part, nous sommes enchantés de notre petite Renée ; elle est charmante, bien élevée, affectueuse, très amusante ; un vrai rayon de soleil... Elle est arrivée d'ailleurs dans un état pitoyable ; et c'est un plaisir de la voir jouir de tout, et de constater le bien qu'elle se fait... »

« ... Elle a énormément joui de la contrée que nous avons arpentée, admiré le paysage, et ce sont toutes ces choses qui ont fait qu'elle est repartie avec plus de courage et des forces nouvelles, ce qui, dans son cas, paraît être l'essentiel... »

« ... Nous avons beaucoup parlé : de la France, de ses écoles, de la jeunesse, des soucis des éducateurs qui sont les mêmes au delà ou en deçà du Jura... »

Nous pourrions multiplier les citations. Nous pourrions surtout exprimer toute la satisfaction que nous avons rencontrée à prendre contact avec nos amis français à leur arrivée, puis au cours de leur séjour. Il faudrait dire aussi l'émotion du départ, les grappes de têtes aux fenêtres du convoi, les larmes sur les bonnes joues des enfants, les remerciements chaleureux des grands, les poignées de main vigoureusement cordiales : je me bornerai à cette constatation, que de toutes les entreprises de ma période présidentielle, aucune ne m'a causé autant de satisfaction que celle de l'accueil de nos charmants collègues ; à part les ennuis d'ordre administratif, inévitables en pareille occurrence, un seul petit hôte nous a occasionné du souci, et encore de façon passagère ; l'exception qui confirme la règle...

Les déclarations des uns et des autres montrent clairement que l'essai a réussi, et que nous éprouvons le désir de nous rencontrer.

Pourquoi ne continuerions-nous pas l'action d'accueil, sous une forme quelque peu modifiée :

Nos associations professionnelles se transmettraient, chaque année, dès le printemps, les adresses de familles disposées à inviter un hôte étranger, à échanger leurs enfants, ou à faire échange de famille à famille, les uns venant passer chez nous un mois de vacances, à la campagne, à la montagne, les autres rendant la visite et allant passer un mois dans quelque ville des provinces françaises, sur un fleuve ou à la mer ? Car c'est bien ainsi que nous nous sommes entendus, au départ de nos hôtes : ils nous ont fait promettre d'aller à eux, et ils se réjouissent de nous recevoir, sans façons, et de tout cœur, comme nous les avons accueillis. Le mot d'ordre : *de la mer à la montagne, et de la montagne à la mer,* serait tout un programme de belles et fécondes rencontres sur le plan international. Rien ne nous empêcherait, par la suite, d'élargir le champ des échanges, et de nouer, ou renouer des relations amicales et culturelles, sur le plan professionnel, avec des collègues plus éloignés, pour autant que les questions de langues rendront possibles de telles entreprises.

Pour l'instant, contentons-nous de nous réjouir du succès de ce premier essai et souhaitons qu'il puisse être repris l'an prochain.

Pour ma part, je suis heureux d'adresser ici mes remerciements les plus sincères aux très nombreux collègues qui ont apporté leur concours à l'action d'accueil : ce sont tout d'abord la totalité des instituteurs romands, qui ont accepté de verser une contribution spéciale pour constituer le fonds d'entraide ; ce sont aussi les comités de nos différentes associations ; ce sont enfin, et surtout, les familles d'instituteurs romands qui ont ouvert leur foyer aux hôtes étrangers, et ce sont nos invités eux-mêmes, qui, en définitive, nous ont apporté autant ou plus que ce que nous avons pu leur donner : la confiance avec laquelle ils sont venus à nous, leur gentillesse, la riche documentation sociale et pédagogique qu'ils

nous ont fournie, leur profond attachement qu'ils ne cessent de nous témoigner.

Les chaînes qui nous encerclaient sont brisées. Les chemins qui vont vers la vie lointaine nous sont ouverts. N'hésitons pas à reprendre la voie des découvertes, par laquelle notre petit pays échappe aux dangers du particularisme et participe au mouvement universel des idées et des sentiments.

Charles Junod.

VAUD

AUX MEMBRES DE LA S. P. V.

Nous rappelons, une fois encore, que le Bureau de la S. P. V. est ouvert *chaque samedi, de 16 h. à 17 h.*, au Grand-Chêne 4, premier étage du Restaurant **Bock.**

Que chacun veuille bien retenir cette heure de réception, car d'aucuns se sont étonnés, avec bruit, de trouver porte close entre 14 h. et 15 h.

Le Comité central.

DANS LES SECTIONS

Cossonay : *Convocation :* Cossonay (classe Rouilly), *samedi 9 novembre à 15 h.*, Cinéma scolaire : notre collègue Ziegenhagen nous présentera un nouvel appareil 16 mm., et quelques films éducatifs.

Pour le *Cercle de l'Isle,* gymnastique, *mardi 5 novembre, à 17 h.* (Château de l'Isle).

TRIBUNE LIBRE

AU COLLÈGUE « RÉTICENT » !

Un jeune instituteur, qui n'a que deux ans de pratique, vient de rappeler gentiment à l'ordre les aînés qui ont envoyé à la presse des comptes rendus *assez clairs* des séances d'automne de la S. P. V.

Je pense qu'il a tort et que, précisément aujourd'hui, il y a des choses qu'il faut écrire, qu'il faut faire connaître dans *tous les milieux,* avant même que certaines discussions ne se déroulent devant le Parlement vaudois. Par la presse, la S. P. V. devrait, me semble-t-il, s'affirmer toujours davantage et rappeler à ceux qui l'oublient qu'elle est là, qu'elle vit, qu'elle combat avec une armée non négligeable de 1500 membres.

Depuis que je suis dans la carrière, j'ai surtout entendu parler des devoirs du corps enseignant envers la communauté, de son magnifique esprit de soumission, d'une sorte de dévotion imposée par les circonstances. Ce temps est révolu, les maîtres vaudois salueront bientôt un affranchissement civique juste et nécessaire. *D. A.*

Note du bulletinier vaudois : *J'approuve l'appel à « un peu de discrétion » publié par notre collègue Veillon, dans la « Tribune libre » du 5 octobre dernier. Voilà un jeune qui a le sens de l'opportunité.*

Par souci d'impartialité, nous publions aussi le communiqué signé D. A., sans y souscrire. Il ne nous semble pas qu'un débat en l'espèce soit de quelque utilité et nous refusons tout autre propos sur ce sujet.

René Rouilly.

A. V. M. G.

JOURNÉE DES MAITRES DE GYMNASTIQUE

à Bellinzone, les 19 et 20 octobre 1946

v. Ed. Phys., numéro de septembre 1946

L'A. V. M. G. envoie une équipe de basket à la dite journée. Les collègues qui désirent faire le déplacement avec nous au Tessin sont priés de s'annoncer à M. P.-E. Rochat, prés., 52, av. de Beaumont, *Lausanne.* Délai d'inscription : 10 octobre.

Coût du billet Lausanne-Bellinzone et retour par Neuchâtel-Olten Fr. 35.—. Supplément pour retour individuel Fr. 3.80.

Possibilité de jouer dans une 2e équipe éventuelle.

PLEIN AIR

En collaboration avec M. R. Tharin, inspecteur de gymnastique, l'A.V.M.G. met au point la question du plein air et des sorties itinérantes. Un camp de 3 jours s'est terminé le 21 septembre écoulé au Chalet des Colonies de vacances de la commune de Pully, auquel ont pris part une quinzaine de maîtres venus des diverses régions du canton, notamment de la Broye où se feront les premiers cours à l'intention du personnel enseignant, ceci cet automne encore.

Ce camp, destiné à former des moniteurs, était placé sous la direction de MM. R. Tharin et A. Willi, de Pully. V. L.

ASSOCIATION VAUDOISE DES MAITRESSES ENFANTINES ET SEMI-ENFANTINES

Aux enfantines et semi-enfantines vaudoises !

Une première équipe de collègues s'en ira visiter les classes genevoises le *vendredi 18 octobre prochain.* Départ de Lausanne à 7 h.

Toutes celles qui désirent se joindre à nous seront les bienvenues. Annoncez-vous à la présidente Mme Porchet, Beaulieu 29, Lausanne (Téléphone 2 04 23) et indiquez si vous voulez faire partie du billet collectif avec retour individuel.

Une riche journée en perspective !

GENÈVE

ALLOCATIONS

Nous venons de recevoir le projet de loi du Conseil d'Etat, accordant des allocations de vie chère pour 1947. Nous ne nous arrêterons pas à la singularité du procédé du C. E. qui publie dans la presse, et présente au Grand Conseil un projet, sans avoir entendu les associations du personnel... après avoir assuré en février que, dès le mois d'août, le C. E. examinerait la question avec les organisations professionnelles.

Attitude tout aussi curieuse que celle de tel député, qui présente contre l'avis du comité de la V.P.O.D., et sans avoir consulté qui que ce soit, un projet d'allocation d'automne agrémenté d'une « casserole » dont personne ne nous fera croire qu'elle n'est pas là pour faire couler le bateau. Très gentil de présenter un projet, mais pas aussi mal fichu je vous en prie !

Revenons à notre projet du C.E. Si vous avez bonne mémoire vous remarquerez que c'est bien ce que je disais : on « s'inspire » des directives de la V.P.O.D. Mais l'inspiration a un effet dégressif ; qu'on en juge :

Les allocations comprennent :

a) Un supplément représentant le 25 % du traitement légal déterminant,
b) une allocation fixée comme suit :

Jusqu'à	Fr. 6 000.— de traitement global	Fr. 1 200.—
de Fr. 6 001.—	à Fr. 7 500.— de traitement global	Fr. 1 080.—
de Fr. 7 501.—	à Fr. 9 000.— de traitement global	Fr. 960.—
de Fr. 9 001.—	et plus de traitement global	Fr. 720.—

Cette dégression est **inadmissible** parce qu'elle *s'ajoute* à celle qui découle automatiquement de l'attribution d'une somme fixe (non « pourcentaire »). Ce que nous voulons, c'est 1 200 francs *à tout le monde.*

Ensuite : « Les célibataires (hommes ou femmes) et les femmes mariées, reçoivent le 50 % de cette allocation » (la complémentaire).

Et pourquoi s'il vous plaît ?

Les célibataires et les femmes mariées fournissent les mêmes prestations que les autres fonctionnaires, ils subissent la même hausse du coût de la vie. Qu'on ait une fois l'élémentaire honnêteté de ne pas leur imposer des conditions insuffisantes parce qu'ils sont une minorité.

Troisième point : l'article 7 n'accorde aux ménages de fonctionnaires (je passe l'énumération) qu'une seule allocation complémentaire, accordée au mari (cette fois-ci sur la base du salaire non cumulé, ce qui est un progrès). Est-ce donc qu'on admet que la femme d'un fonctionnaire, fonctionnaire elle-même, bénéficie d'un tarif spécial auprès des commerçants pour son habillement, ou que son médecin lui accorde un traitement de faveur ? Ou bien admet-on qu'elle travaille en raison du traitement différentiel qui lui est appliqué ? La récente circulaire, adressée aux institutrices titulaires des classes inférieures, ne semble pas que ce point de vue soit admis. Alors, ici aussi : **honnêteté.** C'est plus difficile, parce que ces dames ne sont pas électeurs. Mais ça n'en serait que plus méritoire.

Matile.

Rectification

Encore une ! Décidément nous jouons de malheur avec les correspondances genevoises. Lire, No 35, p. 602 : Quo*usque* tandem : Jusques à quand ? *Réd.*

U. I. G. - DAMES

COMPTE RENDU

de l'assemblée générale du 18 septembre 1946

« La Marquise » — 17 h.

Mlle Baechler présente un rapport sur l'activité exercée par le comité depuis le mois de mars. Le travail n'a pas manqué et nombreuses furent les séances auxquelles assista notre présidente.

Mlle Baechler rappelle le *manifeste* portant le nom de six cents femmes de tous les milieux qui demandent que le droit de vote nous soit accordé. Plusieurs collègues l'ont signé.

L'Union est représentée à la *Fédération du Corps Enseignant* par quatre de nos membres ; Mme Borsa a accepté la charge de secrétaire.

Un *comité anti-référendaire* s'est constitué. Pour la campagne de presse, nous ferons état de la documentation réunie par M. Picot dans un rapport qu'il a bien voulu nous adresser. Les statistiques montrent éloquemment combien le recrutement des institutrices est devenu difficile. Or, des enquêtes ont prouvé que la loi qui exclut de l'enseignement toute femme qui épouse un fonctionnaire en est la cause principale. M. Picot insiste sur le fait qu'il s'agit de la liberté de la personne humaine.

La Fédération a adressé au Conseil d'Etat une *demande d'allocation complémentaire*. Le corps enseignant secondaire voudrait un réajustement des traitements dès l'année prochaine, afin de ne plus être lésé par le système dégressif des allocations.

L'assemblée décide de prendre le marrainage du Sanatorium pour institutrices de St-Jean d'Aulph. Mme Rougemont et Mlle Charmot, qui y sont allées pendant les vacances, nous disent combien cette institution est digne d'être soutenue.

Enfin, Mlle Baechler invite les collègues présentes à donner leur avis au sujet de *deux demandes* qui nous ont été adressées. La première nous est parvenue de *l'Association pour les Nations Unies* (anciennement pour la S.d.N.) ; maintiendrons-nous notre participation ? Réponse affirmative.

La deuxième nous est faite par *l'Université :* Acceptons-nous de contribuer à la constitution d'un fonds général ? Comme aucun renseignement n'a été donné, nous ne prenons pas d'engagement.

Proposition de Mme Dottrens. Notre déléguée au comité d'action pour le suffrage féminin nous informe du gros travail qui s'y fait. Comme la contribution de notre association est minime, elle propose qu'une liste de souscription circule dans les bâtiments pour que les collègues qui le désirent versent une petite somme en faveur de la campagne pour le suffrage.

En fin de séance, la question de la *présidence* à repourvoir est abordée. La discussion est animée mais rien n'est résolu.

Séance levée à 19 heures.

NEUCHATEL

S. P. N.

ASSEMBLÉE TRISANNUELLE

au Locle, le samedi 26 octobre 1946

Programme :

9 h. 17 : Arrivée des participants. Collation au Bâtiment des Postes.
10 h. : Assemblée administrative. Salle des Musées.
11 h. 30 : Assemblée de la Société cantonale de T. M. et R. S.
12 h. 30 : Dîner. Bâtiment des Postes.
14 h. 30 : Conférence de M. Jean Nicollier, journaliste : « La crise du français ».

A l'issue, visite facultative d'établissements scolaires ou administratifs loclois. Séance de cinéma.

Ordre du jour de la séance administrative de la S. P. N.

1. Procès-verbal de l'Assemblée générale de Cernier ;
2. Rapport du président central sur l'exercice 1944-1946 ;
3. Nomination du président ;
4. Nomination des délégués à la S. P. R. ;
5. Nos traitements ;
6. Divers.

SOCIÉTÉ DE T. M. ET R. S.

Ordre du jour :

1. Procès-verbal ;
2. Rapports du président, du caissier et des vérificateurs de comptes ;
3. Revision de l'art. 8 des statuts ;
4. Nominations statutaires ;
5. Programme d'activité ;
6. Divers.

N.-B. — Les participants à l'assemblée bénéficient du congé officiel accordé par le Département de l'instruction publique pour la matinée du samedi.

* * *

On nous prie de rectifier comme suit le communiqué récemment paru dans le *Bulletin* No 35 :

1. *Cours de reliure :* début le *24 octobre,* au lieu du 17.
2. *Délai d'inscription :* jusqu'au *18 octobre.*

S. Z.

NÉCROLOGIE *(Retardé)*

† **Raoul Steiner.** — Le jeudi 4 juillet dernier, de nombreux amis accompagnaient à sa dernière demeure un collègue aimé et respecté. Retraité depuis le printemps 1932 Raoul Steiner, bien que membre d'honneur de notre section, avait tenu à rester membre actif. Ses états de service, nombreux et divers, eussent dû lui valoir le titre de membre d'honneur de la S. P. N. Il joua, en effet, un rôle éminent dans notre section qu'il présida à plusieurs reprises ; il fut, au siècle dernier, secrétaire du premier congrès romand organisé à La Chaux-de-Fonds et délégué, de nombreuses années durant, de la S. P. N. au comité romand. Nous n'aurons garde d'oublier avec quel désintéressement et quel tact il présida occasionnellement, appelé par ses collègues alors qu'il était déjà retraité, une assemblée orageuse de notre section.

Maître consciencieux, exact, scrupuleux, cordial et enjoué, avec les collègues, malgré son allure de gentleman, il sut inculquer à de nombreuses générations d'élèves l'ordre, la bonne tenue et l'amour du travail bien fait. Maître à l'Ecole cantonale d'agriculture de Cernier, dès 1937, instituteur aux Bayards pendant quelques années, il fut appelé à La Chaux-de-Fonds en 1891. Au moment de sa retraite, il dirigeait la 7e classe d'alors, dernière année de la scolarité.

Tout jeune, il se passionna pour les sciences et l'histoire naturelle ; il présida la section « Pouillerel » du Club Jurassien ainsi que le comité cantonal. Les œuvres sociales ne le laissèrent pas non plus indifférent ;

il fut en particulier, et jusqu'à sa mort, un militant convaincu de l'anti-alcoolisme.

Ce qu'il nous faut rappeler maintenant, c'est le rôle important que Raoul Steiner joua dans l'enseignement des travaux manuels dès le début de son activité scolaire. C'est à lui que l'on doit l'introduction de cet enseignement à La Chaux-de-Fonds et dans le canton. Il fonda une « Société pour l'enseignement des travaux manuels à La Chaux-de-Fonds » qui ouvrit ses premiers cours de cartonnage et de bois en 1890, puis des cours élémentaires pour les classes inférieures et de sculpture pour les grands. Malgré les subventions communales et cantonales, la société était obligée de percevoir un écolage, valeur des matières première employées. Désireuse de rendre les cours accessibles à tous les élèves, la société conclut, en 1897, avec les autorités communales une entente qui permit, en l'espace de six ans, de rendre tous les cours gratuits. La société n'avait dès lors plus sa raison d'être et le solde en caisse servit à la publication d'un « Cours de travaux manuels pour les Ecoles primaires » paru en 1904. R. Steiner qui enseignait depuis longtemps le cartonnage et le travail du bois et dont le mérite était assez connu pour que le comité de la « Société suisse pour la propagation des travaux manuels » l'ait nommé à plusieurs reprises maître à des cours normaux, fut chargé de la rédaction de cet important travail. Ajoutons que c'est en 1906 que notre regretté collègue obtint le brevet secondaire pour l'enseignement des travaux manuels. Ce titre lui valut un appel flatteur de la Commission scolaire qui lui confia une partie de l'enseignement des T. M. à l'Ecole secondaire et à l'Ecole normale à côté de la direction d'une classe de Progymnase. Cet enseignement ayant pris une grande extension, un maître spécial fut nommé, mais R. Steiner conserva toujours quelques heures d'enseignement à l'Ecole secondaire, à côté de sa classe de 7e dont il avait repris la direction. Nous nous devions de rappeler ici les mérites du disparu pionnier de l'enseignement des T. M., à l'origine de l'école active si populaire aujourd'hui.

De nombreux amis, en particulier le Dr Monard qui présidait la cérémonie, rappelèrent avec bonheur l'activité scolaire de R. Steiner et celle, non moins importante, qu'il déploya en marge de son activité officielle. Les anciens collègues garderont de cet octogénaire, resté presque jusqu'à la fin si droit et si jeune d'allure, un amical et respectueux souvenir et la Société pédagogique réitère à Mme Steiner et à ses enfants l'expression de sa profonde sympathie. *J. R.*

LOI SUR LES TRAITEMENTS DU CORPS ENSEIGNANT DES ÉCOLES PRIMAIRES ET MOYENNES

Le 22. 9. 46, par 27 329 voix contre 18 046, le peuple bernois, plus exactement la fraction souveraine du peuple bernois, a modifié la loi sur les traitements de ses maîtresses et de ses maîtres aux écoles primaires et moyennes. Comme la rétribution du personnel enseignant n'est pas, chez nous, la chose la plus simple qui puisse se concevoir, la présente loi, qui entrera en vigueur le 1er janvier 1947 et qui se proposait, au premier chef, d'incorporer une partie des allocations actuelles au traitement de

base, portera ses effets dans plusieurs secteurs. Je le montrerai plus bas en détail en comparant la nouvelle législation à celle de 1920 qu'elle remplace. Qu'il me suffise, pour l'instant, de les signaler sommairement :

a) *Traitements*
(corps enseignant des écoles primaires, maîtresses de couture, personnel enseignant des établissements spéciaux, maîtresses d'écoles froebeliennes, corps enseignant des écoles secondaires et des pro-gymnases, remplaçants ;

b) *Quote-part des communes ;*

c) *Caisses d'assurance* et statut des maîtres aux Ecoles normales et inspecteurs scolaires ;

d) *Divers.*

La participation au scrutin a été de 19 % et les 2/5 des votants se sont prononcés contre le projet soumis à leur approbation. Il y a donc eu, en chiffres ronds, 180 000 abstentions ce qui, argent parlant, fut une chance certaine. Si le but est atteint, il n'en reste pas moins que cet alignement de chiffres nus trahit un état d'esprit qui, s'il n'est pas nouveau, n'est ni brillant, ni prometteur. Le moins perspicace peut lire entre les lignes des résultats que les instituteurs sont toujours considérés comme gens bien, ou jalousés, ou tenus pour des fonctionnaires gagnant assez sinon trop pour le travail qu'ils rendent, compte tenu des trois mois de vacances, des après-midi campagnards de congé, des heures de classe, etc., etc. Le refrain n'a pas changé. Il faut dire, toutefois, à la décharge des opposants, que l'information préliminaire avait maladroitement parlé des nécessités d'augmenter les retraites du personnel enseignant à tel point qu'on se demandait si les auteurs des communiqués oubliaient les récents débats au Conseil national où il était question de fixer des rentes annuelles de quelques centaines de francs pour le commun des mortels qui doit aussi bien vivre, même en temps difficiles, que le commun des instituteurs.

Avant de poursuivre, j'aimerais encore soumettre le tableau suivant, qui en dit aussi plus long qu'un long discours, à mes collègues et amis :

Districts	*Oui*	*Non*	*Pour*	*Contre*
Bienne	2 433	1 170	pour	
Courtelary	621	592	pour	
Delémont	524	699		contre
Franches-Montagnes .	207	268		contre
Laufon	329	294	pour	
Moutier	591	654		contre
Neuveville	103	114		contre
Porrentruy . . .	794	940		contre
Totaux. . .	5 602	4 731	3	5

Dans l'ensemble du canton, 18 districts se sont prononcés en faveur de la loi et 12 l'ont repoussée. La diminution notoire des candidats aux Ecoles normales ne semble pas avoir ému le peuple jurassien jusqu'en ses entrailles. Qu'en pensent les congressistes de Delémont qui prétendaient que le rapporteur avait par trop marié le problème de l'école au côté politico-économico-social de l'existence ?

(A suivre.) *P.*

PARTIE PÉDAGOGIQUE

Education nationale

« Nous considérons toutes les disciplines enseignées, avant tout, comme des moyens de former l'esprit. » Pestalozzi.

Centre d'intérêt [1]

Après avoir accusé une augmentation de 45 000 unités en 1934, de 75 000 en 1936, de 88 000 en 1939, et de 15 700 en 1941, la statistique suisse des bicyclettes marque un subit fléchissement en 1942 où l'augmentation n'est plus que de 22 000, et en 1944 qui voit une diminution de 15 000 pièces sur l'année précédente. Les journaux.

1. Economie nationale

L'industrie suisse de la bicyclette

Comment s'explique ce fléchissement ?

— *Pénurie de caoutchouc.*

En 1941 nos importations n'atteignent que le 20 % de celles d'avant-guerre ; en 1942, presque le 0 %, à cause ?... (guerre du Pacifique).

Il y a bien le caoutchouc régénéré, mais ?... (il exige une proportion notable de caoutchouc vierge pour être de qualité).

Il y a bien aussi le « buna » en caoutchouc synthétique, mais ?... (manque de charbon pour la fabrication).

Ordonnance de l'Office de guerre pour l'industrie et le travail, du 16 octobre 1941, arrêtant à son article premier :

Les importateurs, fabricants grossistes et détaillants ne peuvent livrer aux consommateurs, et les consommateurs ne peuvent acquérir des précédents, si ce n'est contre la remise d'un permis d'acquisition, des enveloppes en caoutchouc, chambres à air et boyaux pour véhicules à traction mécanique ou animale... ainsi que pour cycles... ; et à son article 5 : Les permis d'acquisition ne seront délivrés que pour les cas de besoin urgent dûment établi... Pour se procurer un permis d'acquisition, le consommateur devra, notamment, prouver, s'il s'agit... d'autres catégories de véhicules (que les véhicules à moteur), qu'on ne saurait, étant données les circonstances, lui demander de renoncer à l'emploi de son véhicule.

— *Saturation du marché.*

L'augmentation annuelle du nombre des bicyclettes passe de 17 921 en 1931 à 45 259 en 1934, 74 572 en 1936, 87 905 en 1931 et 156 742 en 1941, ainsi qu'en témoigne la statistique suivante :

---

[1] Il n'est pas inutile de répéter que chacun de nos centres d'intérêt offre matière à plusieurs séances de discussion, selon l'intérêt suscité. Il est bon de redire également qu'il y a là à prendre et à laisser, et qu'il faut considérer notre documentation comme une référence où trouver réponse autant que possible à tout. Quant à la précision des renseignements, elle est une condition de réussite : nos jeunes gens ne s'intéressent qu'à ce qui est concret, c'est-à-dire vivant, c'est-à-dire donc précis — comme l'est la vie. Notons enfin que nous avons cette fois-ci écrit les questions de réflexion en caractères gras, les réponses probables, ou qu'on est en droit d'attendre, en italique, et que les textes en caractères ordinaires et fins contiennent nos références à la disposition du maître pour ses commentaires.
M. Ch.

Effectif des bicyclettes en Suisse
(Bureau fédéral de statistique)

Année	Total	± sur l'année précédente	1944					
			Canton	Effectif	1 vélo pour	Canton	Effectif	1 vélo pour
1931	841100	+ 17921	Zurich	253280	2,7 hab.	Schaffhouse	20622	2,6 hab.
1932	863959	+ 22859	Berne	327259	2,3	Appenzell E	12936	3,4
1933	891806	+ 27847	Lucerne ...	74250	2,9	Appenzell I	3222	4,1
1934	937065	+ 45259	Uri	6748	4,3	St-Gall	94936	3,0
1935	981482	+ 44417	Schwytz ...	18930	3,6	Grisons	24956	5,2
1936	1056054	+ 74572	Obwald ...	5694	3,7	Argovie ...	123226	2,2
1939	1300338	+ 87905	Nidwald ..	6602	2,8	Thurgovie .	71285	2,0
1940	1384225	+ 83887	Glaris	8855	4,0	Tessin	28475	5,8
1941	1540967	+156742	Zoug	13609	2,8	Vaud	102761	3,4
1942	1563106	+ 22139	Fribourg ...	41439	3,7	Valais	26929	5,7
1943	1569395	+ 6289	Soleure	66255	2,4	Neuchâtel .	34018	3,6
1944	1554876	— 14519	Bâle-Ville ..	65556	2,6	Genève ...	85500	2,1
			Bâle-Camp.	37533	2,5	Suisse	1554876	2,8

Ce tableau est intéressant à plus d'un titre. Par exemple :

Pourquoi l'augmentation du nombre des bicyclettes est-elle relativement faible dans les années 1931, 1932, 1933 ?

— *Période de « crise » générale.*

Ainsi l'exportation de montres passe de 16 millions de pièces en 1930, à 8 millions en 1932.

Le taux d'occupation des lits dans les stations hôtelières est descendu à 26,6 % en 1934.

La valeur totale des marchandises exportées, qui était encore de 2 milliards de francs en 1929, s'abaisse à 1 milliard 350 millions en 1931, à 800 millions en 1932 et à 754 millions en 1933.

Quand le bâtiment va, tout va, dit-on. Or le nombre des logements construits tombe de 17 000 en 1931 à 9500 en 1935.

Rien n'allait. A telle enseigne que pour « rétablir l'équilibre des finances fédérales », le Conseil fédéral dut prendre, le 19 janvier 1934, un arrêté dont l'article premier est ainsi libellé :

Le Conseil fédéral perçoit durant 4 ans, à partir du 1er février 1934, une contribution extraordinaire de crise.

Ce qui aggravait encore la situation du marché suisse de la bicyclette, c'était le bon marché de la bicyclette étrangère eu égard en particulier à la « cherté » de notre franc (en 1931, il est entré chez nous 2326 vélos allemands, 1601 français, 1438 anglais et 568 italiens) : qu'est-ce que nos autorités pouvaient faire là-contre ?

— *Limiter les importations ou augmenter les droits d'entrée.*

L'Assemblée fédérale prit, le 23 décembre 1931, un arrêté stipulant à son article premier :

En vue de sauvegarder la production nationale... le Conseil fédéral peut limiter à titre exceptionnel et temporairement... l'importation de marchandises... ou faire dépendre cette importation d'un permis.

En vertu de cette décision, le Conseil fédéral prenait à son tour, le 16 mai 1933, un arrêté relatif à la limitation des importations et stipulant à son article premier :

L'importation des marchandises énumérées à l'article 2 ne pourra être effectuée au taux d'usage que sur autorisation spéciale...,

et à son article 2 :

Les marchandises... qui ne sont pas au bénéfice de l'autorisation spéciale prévue à l'article premier acquitteront à leur entrée en Suisse les droits de douane suivants : vélocipèdes 100 fr. par pièce...

— *Abaisser la valeur de notre franc.*

Arrêté du Conseil fédéral instituant des mesures monétaires, du 27 septembre 1936, avec entrée en vigueur le 28 septembre 1936, article 3 :

La Banque Nationale Suisse est chargée de maintenir la parité-or du franc à une valeur comprise entre 190 et 215 milligrammes d'or fin, ce qui correspond à une dévaluation moyenne du franc de 30 pour cent.

Notre tableau statistique semble montrer que ces mesures furent efficaces, puisqu'on voit, en 1936, monter sensiblement le nombre des bicyclettes, qui se maintient autour de 76 000 jusqu'en 1939, année où il fait un saut assez sensible : pourquoi donc ?

— *Menaces de guerre.*

Le 1er avril 1938 déjà, l'Assemblée fédérale arrêtait :

La Confédération prend les mesures propres à pourvoir la population et l'armée des marchandises qui seront indispensables à leur approvisionnement en période de blocus économique ou en temps de guerre.

Le 19 septembre 1938, le Conseil fédéral subordonnait à une autorisation spéciale l'exportation de certaines marchandises indispensables comme le bois de noyer, le coton, la laine, les tôles de fer et d'acier, les minerais de cuivre, les huiles, etc.

Le 30 décembre 1938, le Conseil fédéral ordonnait la constitution de stocks de marchandises indispensables.

Le 15 août 1939, le Conseil fédéral ordonnait à l'article 4 de son arrêté :

Les hôtels, pensions et autres établissements qui ont un ménage, ainsi que les particuliers qui en ont un, doivent tenir constamment en réserve des quantités de denrées alimentaires usuelles qui puissent suffire à leurs besoins, notamment pendant que la vente de ces denrées sera interdite ou restreinte.

Toutes ces mesures de prévoyance qui nous permirent de tenir pendant la guerre furent l'œuvre, entre autres, de M. le conseiller fédéral Obrecht, chef du Département de l'économie publique, mort à la tâche en 1940 et auquel le peuple suisse a de grandes obligations.

Dès 1931, montre encore le tableau, l'augmentation des bicyclettes se maintient à un chiffre élevé pour atteindre son maximum en 1941 : Quelles raisons expliquent ces achats massifs de vélos ?

— *Moyen de transport pour remplacer les autos réquisitionnées en cas de guerre.*

Ordonnance du Conseil fédéral sur la réquisition des véhicules à moteur, du 3 mars 1939, article premier :

En cas de mobilisation pour le service actif, tout véhicule à moteur ou remorque peut être réquisitionné.

— *Moyen de transport pour remplacer les véhicules à moteur non réquisitionnés, mais de plus en plus limités dans la liberté de circuler.*

Ordonnance du Département fédéral de l'économie publique, du 8 septembre 1939, restreignant la circulation des véhicules automobiles le dimanche, article premier :

La circulation des véhicules automobiles et des bateaux à moteur est interdite, jusqu'à nouvel ordre, le dimanche et les jours de fêtes générales, de 0 à 24 h. (Arrêté abrogé le 3 novembre 1939).

Ordonnance du même département, du 5 mai 1941, restreignant la circulation des autocars, article premier :

La circulation des autocars est interdite.

Ordonnance du même département, du 19 mars 1941, restreignant la circulation des véhicules à moteur, article premier :

A partir d'une certaine date, à fixer par l'Office de guerre pour l'industrie et le travail (date qui fut fixée au 1er mai 1941), seront seules admises à circuler les voitures de tourisme et les motocyclettes actionnées avec un carburant liquide qui sont classées dans le groupe de rationnement I (indispensables à la vie économique du pays).

Ordonnance du même département, du 20 juin 1941, interdisant les courses d'agrément, article premier :

Les véhicules à moteur de tout genre actionnés par les carburants liquides ne peuvent être employés que pour des courses servant aux fins professionnelles de leur possesseur ou conducteur.

— *Moyen de transport pour remplacer les véhicules à moteur non réquisitionnés, mais rationnés quant au carburant.*

Ordonnance du Département fédéral de l'économie publique sur le rationnement provisoire des carburants et combustibles liquides, du 28 août 1939, article premier :

« La vente commerciale des carburants et combustibles liquides à l'usage des véhicules à moteur ne sera plus permise dès le 29 août 1939, à 0 heure, si ce n'est contre la remise de cartes de rationnement provisoire » (donnant droit à 60 litres de benzine par automobile, plus tard, le 12 septembre, à 25 et 30 litres pour les voitures de 9 chevaux et plus).

— *Moyen de transport moins onéreux que l'auto, vu le renchérissement croissant de la benzine.*

Prix successifs : le 18 juin 1938, 42 ct. ; dès le 25 septembre 1939, 50 ct. ; dès le 12 février 1940, 55 ct. ; dès le 8 juillet 1940, 64 ct. ; dès le 10 septembre 1940, 67 ct. ; dès le 23 octobre 1940, 75 ct. ; dès le 17 mars 1941, 82 ct. ; dès le 15 avril 1941, 82 ct. ; dès le 1er mai 1941, 1 fr. 05 ; dès le 1er octobre 1941, 1 fr. 07 ; dès le 1er février 1943, 1 fr. 25 ; dès le 1er décembre 1945, 90 ct.

Notre tableau-statistique montre que les cantons qui ont le moins de bicyclettes sont le Tessin (1 vélo pour 5,8 habitants), le Valais (5,7), les Grisons (5,2), et que ceux qui en ont le plus sont Thurgovie (2,0), Genève (2,1), Argovie (2,2), Berne (2,3), Soleure (2,4), Bâle-Campagne (2,5), Schaffhouse (2,6), Bâle-Ville (2,6) et Zurich (2,7) : comment expliquer ces différences de densité ?

— *Par la topographie du pays.*

Le Tessin, le Valais et les Grisons sont montagneux, donc peu propices au transport par bicylette, en dépit de leurs bonnes routes (carte).

Thurgovie, Genève, Bâle-Ville et Zurich sont des pays de peu de différences d'altitude (carte).

— *Par le genre d'occupations des habitants.*

Les ouvriers et employés des cantons industriels de Genève, Soleure, Schaffhouse, Bâle-Ville et Zurich se rendent à leur travail en bicyclette.

— *Par leur standard de vie.*

Le Tessin, le Valais et les Grisons, qui ont le moins de bicyclettes accusent un revenu imposable de Fr. 776, 628 et respectivement 480 par habitant. Ceux qui en ont le plus sont également les plus riches : Fr. 1340 de revenu imposable pour Thurgovie, 2080 pour Genève, 1860 pour Soleure, 1430 pour Bâle-Campagne, 2340 pour Bâle-Ville, 1900 pour Zurich (d'après l'« Annuaire statistique de la Suisse »).

C'est le facteur topographie qui est le plus déterminant pour la densité des bicyclettes d'un pays. D'après cela, quels pays d'Europe doivent en avoir la plus forte densité ?

— *Hollande, Danemark...*

D'une correspondance à la « Revue », du 22 novembre 1945 :

Il y avait jadis en Hollande environ 3 millions de bicyclettes. Il en reste encore quelques centaines de mille, mais dans quel état ! Beaucoup de gens les avaient cachées dans les forêts, les canaux, pour les soustraire aux réquisitions. Ils les ont retrouvées, mais abîmées, à peine utilisables.

(Calcul comparatif : avant la guerre la Suisse avait 1 million 200 000 bicyclettes pour 4 millions 200 000 habitants, la Hollande 3 millions de bicyclettes pour 8 millions d'habitants.)

Le facteur standard de vie est moins déterminant. Ainsi, c'est certainement aux Etats-Unis que l'ouvrier est le mieux payé, et cependant on y trouve peu de bicyclettes : qu'est-ce à dire ?

— *Son salaire élevé et le bon marché des autos (et de la benzine) lui permettent d'utiliser ce moyen de transport plutôt que le vélo.*

D'un interview du Dr Mende, président central de l'A.C.S., dans l'« Illustré » du 17 janvier 1946 :

Aux Etats-Unis, l'évolution suivie par l'auto... a atteint un stade avancé : une voiture pour 4 habitants (une auto pour 45 habitants en Suisse).

Voir, dans le même journal, l'Illustration « Une marée de voitures à la sortie des usines de Washington ».

D'une interview de M. Ch.-F. Ducommun, économiste, sur « La question sociale aux Etats-Unis », dans l'« Illustré » du 24 janvier 1946 :

... les masses américaines jouissent d'un standard de vie inconnu en Europe. On ne répare rien, on jette ; on achète du neuf. Même la télévision, si coûteuse, n'apparaît plus comme un luxe à l'ouvrier. En est-on plus heureux ?...

Donc depuis 1942, l'effectif des bicyclettes est en constante régression. Est-ce à dire qu'avec la levée des restrictions apportées pendant la guerre à la circulation automobile, l'industrie suisse du cycle soit sérieusement compromise ?

— *Non, parce qu'au point de vue utilitaire le cycle est le moyen de transport le meilleur marché à courtes distances (?), et parce qu'au point de vue touristique il procure plus de jouissances que n'importe quel autre*

moyen de transport (avis de la manufacture de cycles « Cosmos », Bienne).

Avis de la manufacture suisse de cycles et motocyclettes « Condor », Courfaivre :

La bicyclette conservera sa vogue, véhicule d'une conception des plus ingénieuses, de construction simple, ne demandant qu'un entretien très minime, toujours prête à l'emploi, actionnée par la seule force de l'homme et au surplus accessible à toutes les bourses, elle n'est à ce titre égalée par aucun autre moyen de locomotion.

Malheureusement pour l'industrie, le volume de production devra être réduit. En effet, on ne saurait compter à nouveau sur un développement du cyclisme tel que nous l'avons vu ces dernières années. Le nombre de bicyclettes restera limité par rapport à la densité de la population (maximum 1 vélo sur 2 habitants, en moyenne 1 vélo sur 3 habitants). De ce fait, la construction suisse tombera vraisemblablement à environ 100 000 machines par an, tandis que durant les 10 dernières années et par suite de l'augmentation progressive du nombre des cyclistes, elle était de 160 000 à 200 000 annuellement.

Avis de M. Aeschlimann, commerce de cycles en gros, Genève :

Il paraît peu probable que l'avenir de la bicyclette soit compromis par la fin des restrictions que la guerre apporta à la circulation des véhicules à moteur. Nous ne pensons pas qu'il faille s'attendre à une période de prospérité telle que chacun puisse rouler à moto ou en auto et même, si tel était le cas, la bicyclette resterait le véhicule idéal pour les jeunes, les sportifs, les gens à revenu modeste et aussi pour les possesseurs de voitures voulant se déplacer commodément dans un rayon restreint, particulièrement en ville, ou désirant maintenir l'amélioration de santé que leur a valu la privation de leur auto ces dernières années.

Au surplus, ce n'est pas seulement dans le domaine utilitaire, touristique et hygiénique que la bicyclette rend des services dont on pourra difficilement se passer, mais dans lequel encore, et pourquoi ?

— *Domaine militaire, à cause de ses possibilités d'emploi dans tous les terrains, de ses possibilités de déplacement rapide et silencieux, de son entretien peu exigeant, etc.*

Notre armée commande annuellement les bicyclettes d'ordonnance nécessaires pour équiper les recrues cyclistes et pour pourvoir au remplacement des bicyclettes inutilisables, détruites ou perdues. Ces bicyclettes sont toutes de fabrication suisse. Pendant la mobilisation 1939-1945, l'état-major de l'armée a fait l'achat de plusieurs milliers de bicyclettes modèle d'armée (type plus léger que le modèle d'ordonnance). Avec ces machines furent formés des dépôts de bicyclettes qui ont fourni les vélos nécessaires à la troupe se trouvant en service actif. Actuellement, on attribue graduellement des bicyclettes d'ordonnance et d'armée au matériel de corps, de façon à éviter l'inconvénient de la réquisition en cas de guerre.

En 1902, les « Lectures pour tous » publiaient une étude sur « La cavalerie d'acier » et rappelaient que cent ans auparavant on aurait bien étonné Bonaparte — qui ne croyait pas à l'avenir des « célérifères » actionnés alors à coups de pieds frappés au sol alternativement à gauche et à droite — si on lui avait fait cette prophétie:

Dans cent ans, sur ces deux roues on mettra des soldats armés, qui assureront avec la cavalerie le service d'exploration et d'estafettes, qui feront aisément 100 kilomètres par jour, en campagne, et combattront comme l'infanterie, en ayant un tir efficace et soutenu. Au besoin, ils laisseront par terre leur monture et chargeront à la baïonnette. Ils se déplaceront, rapides, silencieux, invisibles, paraissant et disparaissant sur les points les plus inattendus. Ils passeront par tous les chemins, et même à travers champs, en portant leur mécanique roulante pliée en deux, démontée et fixée en trente secondes sur leur dos, et pesant d'ailleurs moins qu'un sac de fantassin, à peine 30 livres.

L'homme ainsi monté sera beaucoup moins vulnérable que le cavalier ordinaire, car il sera plus bas, mieux caché, ne présentant qu'une surface de 53 centimètres.

Ainsi donc, Dieu merci, notre industrie du cycle a encore de beaux jours devant elle. Et quand elle recevra de nouveau normalement les matières premières nécessaires, il est vraisemblable que la fabrication reprendra de plus belle. Quelles sont ces matières premières qui entrent dans la construction des bicyclettes ?

— *Essentiellement : acier, fonte et caoutchouc.*

Acier de différents alliages, spécialement Siemens-Martin et acier au chrome-nickel, importé sous forme de barres, planches, rubans, tubes, par les maisons (entre autres) Notz & Co., S.A., Bienne, et Courvoisier & Co., Bienne.

Fonte malléable + G F + pour raccords, de la S.A. des Aciéries ci-devant Georges Fischer, Schaffhouse.

Caoutchouc importé par la Manufacture suisse de câbles et caoutchouc, Altdorf.

De quels pays importons-nous l'acier ?

(Nos jeunes gens, qui lisent dans nos journaux avant tout la chronique sportive, auront peut-être remarqué l'en-tête de la relation du match Suisse-Suède dans la «Tribune de Lausanne » du 6 novembre 1945 : « L'acier suédois se brise contre le granit suisse ».)

— *Essentiellement de Suède, d'Angleterre, d'Allemagne, du Luxembourg.*

Le meilleur acier est l'acier suédois. Par quels chemins nous parvient-il ?

— *Etude de la carte murale de l'Europe, Kummerly et Frey, au 1 : 3 000 000.*

De la direction des maisons Courvoisier et Notz :

En temps normaux, les expéditions se font de Suède par chemin de fer (ferry-boats) via Trelleborg-Sassnitz-Bâle, en wagons de 10-15 tonnes, exceptionnellement de 40 tonnes. Les transports par bateaux de 1000 à 2000 tonnes s'effectuent de Göteborg à Anvers, et de là par chemin de fer à destination de Bâle, Genève ou Vallorbe. La durée d'un voyage par chemin de fer est de 10 à 12 jours ; par bateau, d'environ 20 jours. (Calcul des distances et des vitesses-horaire.)

Pendant la guerre, les transports empruntèrent le Mittelland-Kanal en partant de Lübeck. Un transport par chemin de fer coûtait avant 1940 environ 5 fr. 20 par 100 kg., et via Anvers environ 4 fr. par 100 kg. (Pourquoi cette différence de tarifs ?)

Au début de 1945, les frais de transport de Trelleborg à Bâle étaient de 9 fr. les 100 kg.

Le bassin minier suédois est le centre du pays, par exemple Dannemora, Fagersta, Oesterbybruck. Mais on exploite également des mines de fer à ciel ouvert au delà du cercle polaire.

Dans le désert de la Laponie, au-dessus du cercle polaire, vers le 68° de latitude N., cette puissante montagne de fer de Kirunuvara, avec les neuf terrasses qui la divisent de la base au sommet, offre à la réflexion un spectacle surprenant. On dirait les assises d'une tour de Babel géante, ou quelque escalier construit par les Titans pour escalader le ciel. Les terrasses grises ont été taillées à la dynamite dans le flanc de la montagne pour faciliter l'exploitation du minerai de fer. Grâce à elles, toute la montagne est pour ainsi dire taillée en tranches comme un fromage. Elles luisent étrangement, sous la lumière du jour, de millions de pâles étincelles d'une lueur métallique, pareilles à des parcelles de mica. L'hiver, pendant la nuit boréale de plusieurs mois, les cordons de feu électrique qui éclairent les travailleurs enguirlandent la montagne d'une lueur féerique, qui donne un reflet plus étrange encore à l'immensité des neiges et aux lacs glacés. (Cours de géographie économique, de H.-A. Jaccard.)

Donc nous importons l'acier qui entre dans la fabrication des bicyclettes. Et pourtant nous avons chez nous d'assez importantes mines de fer : où cela ?

— *à Choindex près Delémont, à Sargans* (mines du Gonzen), *dans le Fricktal* (à Herznach), *en Valais* (au col de Mon Chemin et au col des Planches).

Les minerais de ces gisements sont d'une teneur en fer variable (40 % à Choindex, 30 % dans le Fricktal, plus de 50 % au Gonzen ; minerai suédois : jusqu'à 65 %), **mais cependant intéressante : pourquoi n'en extrait-on pas du fer pour nos propres besoins ? Si c'est faute de charbon pour alimenter des hauts-fourneaux, n'avons-nous pas de l'électricité en suffisance ?**

— *L'électricité fournit bien la chaleur nécessaire à la fusion, mais elle ne peut pas servir d'agent de réduction.*

Une certaine quantité de charbon est indispensable pour « réduire » les oxydes de fer des minerais et pour donner à la fonte la quantité de carbone nécessaire. La réduction consiste à éliminer l'oxygène des oxydes pour rendre le fer libre. Le meilleur réducteur est le charbon de bois, ce qui fait en partie la supériorité de la fonte suédoise.

Pendant la guerre on a traité une partie de nos minerais indigènes dans des fours électriques (Martigny, Flums, Choindex), le coke jouant le rôle de réducteur. Mais ce fut là un pis aller.

Des essais ont été faits récemment et se poursuivent encore pour traiter nos minerais dans des fours électriques avec l'hydrogène comme agent réducteur.

Pendant la guerre les minerais du Fricktal et du Gonzen ont donc dû être exportés, faute de moyens pour les traiter. L'opération fut rentable, d'ailleurs... (Comment cela ?... Matières de compensation qui nous permirent d'obtenir, en échange, du fer et de l'acier pour nos armements et notre industrie en général.)

La fonte malléable pour les raccords des tubes d'acier est une fonte spéciale obtenue par un traitement thermique au cours duquel s'effectue un changement de la teneur en carbone qui rend la fonte facilement usinable. Après avoir débuté par une liste de 91 modèles de raccords, la maison Fischer, Schaffhouse, en offre actuellement environ 9000. Fischer a été le premier, sur le continent, à fabriquer des raccords en fonte malléable, et, à l'heure actuelle, la maison, avec ses différentes usines, est la plus importante productrice de raccords en Europe.

Une autre matière première importante dans l'industrie de la bicyclette est le caoutchouc, importé, entre autres, par la « Manufacture suisse de cables et caoutchouc », à Altdorf : d'où cette maison importe-t-elle le caoutchouc ?

— *Des Etats malais et des Indes néerlandaises.*

De la Manufacture d'Altdorf :

Le port principal pour l'embarquement du caoutchouc est Singapour. De là, cette matière première est acheminée par bateau jusqu'à Anvers ; de ce port, le caoutchouc est transféré sur des chalands de 500 à 2000 tonnes qui remontent le Rhin jusqu'à Bâle. De Bâle à Altdorf par C.F.F.

D'après « La guerre secrète pour le coton », de Antoine Zischka, Payot, Paris :

Vers 1870, on avait commencé d'entrevoir l'avenir du caoutchouc. En Amérique fut découvert le procédé d'endurcissement, la vulcanisation. Mais l'arbre gommier, l'hévéa, n'existait qu'au Brésil qui en avait le monopole absolu. Il savait en apprécier la valeur et des pénalités draconiennes frappaient celui qui essayait de passer en fraude les plantes ou les graines de gomme : tous les bateaux subissaient un contrôle douanier des plus rigoureux.

Les Anglais furent les premiers Européens à pressentir les possibilités d'avenir du caoutchouc. Et un des leurs, planteur de gommiers au Brésil, sir Henry Wickham, reçut l'ordre secret d'apporter aux Indes la graine d'hévéa. La tâche était d'autant plus malaisée que, outre l'étroite surveillance douanière, cette graine est extrêmement délicate, se pourrit très facilement et perd très vite sa force germinative.

En 1876, avec la complicité de l'India Office, un vapeur anglais, l'« Amazona », remontait le fleuve Amazone et le Tapajoz et stoppait à proximité de la plantation de sir Wickham. Les fruits récoltés furent séchés dans un village indien, placés entre des feuilles de bananier, empaquetés dans des nattes et embarqués sur l'« Amazona ». Mais le bateau pullulait de rats qui, déjà dans la première demi-heure de descente du fleuve, dévorèrent deux des précieux ballots. Ils les auraient tous dévorés si Wickham n'avait eu l'idée de les suspendre à des cordes.

Après deux mille kilomètres de navigation périlleuse contre les traîtrises et les îles flottantes du fleuve géant, on arriva à Para et à la visite des douaniers.

Wickham avait tout prévu. Il se fit passer pour un collectionneur d'orchidées qui transportait des bulbes rares en Angleterre à l'intention des serres royales. Et pour mieux détourner les soupçons et se concilier les bonnes grâces des gabelous, il les convia à un banquet généreux. Au dessert, c'est-à-dire au moment de la visite obligatoire, il leur représenta qu'il était dangereux pour les bulbes d'ouvrir la pièce chauffée où ils étaient déposés et de les exposer à l'air frais. On en convient de bonne grâce et le lendemain, l'« Amazona » faisait route vers l'Angleterre avec son précieux chargement.

Un train spécial fut envoyé à Liverpool. Dix minutes après que l'« Amazona » était arrivé à quai, les graines étaient en route pour les jardins royaux de Kew Garden, à Londres, et aussitôt mises en terre. Douze jours après, les premières pointes vertes apparurent, et bientôt mille deux cents plantes gommières étaient assurées de vivre. On les transporta au détroit de Malacca et aux Indes.

Aujourd'hui des millions d'acres sont plantés d'hévéas en Malaisie, et l'hinterland de Singapour est un des domaines les plus riches de l'Empire. Aujourd'hui, c'est l'Angleterre qui dicte au monde les prix du caoutchouc.

Les premiers bandages de bicyclettes étaient de caoutchouc plein. Ce n'est qu'en 1888 que l'Irlandais Dunlop inventa le bandage pneumatique : en quoi était-ce là un gros progrès ?

— *Suppression des chocs, donc des pertes d'énergie, d'où accroissement du rendement de l'effort.*

De l'ouvrage « Histoire de la vitesse », par Pierre Rousseau :

En 1888, le fils du vétérinaire irlandais John Boyde Dunlop possédait un tricycle, et il se plaignit à son père d'être violemment cahoté par cet instrument. « Les roues de ce tricycle sont caoutchoutées, se dit John Dunlop, mais ce n'est pas suffisant. Pourquoi ne pas garnir les jantes d'un tube de caoutchouc creux, que l'on gonflerait avec une pompe comme un ballon de foot-ball ? » Sur un morceau de bois rond pris comme moule, il colla des feuilles de caoutchouc, en fit un boudin circulaire auquel il fixa un biberon en guise de valve, et il habilla de cette façon les trois roues du tricycle. Le jeune Dunlop n'eut pas plutôt essayé sa machine que l'écrasante supériorité du pneu éclata : non seulement le confort était amélioré, mais les pertes d'énergie dues aux chocs étaient en grande partie supprimées, et le rendement se trouvait grandement accru.

Il entre aussi du caoutchouc dans la pédale : dans quel but ?

— *Meilleure adhérence de la semelle, donc meilleure utilisation de l'effort.*

Sur l'invention de la pédale et d'autres perfectionnements, d'après l'« Histoire de la vitesse » :

Les Alliés venaient à peine de pousser sur Napoléon le verrou de Sainte-Hélène qu'une mode nouvelle gagnait Paris, et que les « célérifères » se lançaient en de folles équipées dans la campagne quasi déserte des Champs-Elysées. Le célérifère était alors âgé de vingt-cinq ans. C'était un singulier engin, sorte de lion en bois porté par deux roues placées l'une derrière l'autre et que son cavalier faisait avancer en frappant alternativement le sol avec les pieds. Malheureusement, il n'y avait pas de guidon, on ne pouvait aller qu'en ligne droite, et, pour tourner, il fallait faire riper l'appareil sur le sable.

Vers 1818, un ingénieur badois, le baron Drais von Sauerbron imagina d'articuler la roue d'avant, de façon à lui permettre de virer. La « draisienne » était née, avec laquelle un habitant de Beaune se rendit de cette ville à Dijon en deux heures et demie, soit à une vitesse de 15 km. à l'heure. Le record des diligences était pulvérisé !

En 1861, le fils d'un petit carrossier parisien, appelé Michaux, s'aperçut que, dans les descentes, il pouvait laisser rouler sans toucher la terre. « Je ne peux pas garder les jambes en l'air, pensa-t-il ; je vais mettre des repose-pieds sur la fourche d'avant. Si, au lieu de repose-pieds, tu mettais des manivelles à la roue d'avant, poursuivit son père, cela te permettrait d'actionner cette roue. » Sitôt dit, sitôt fait. Le père Michaux fabriqua une draisienne à pédales, que ses fils apprirent à manœuvrer. Leur succès fut tel que des étrangers s'y intéressèrent, et commandèrent deux machines du même genre. L'année suivante, l'inventeur en construisit 142 et, en 1865, plus de 400... Le vélocipède était né.

Le 31 mai 1868, eut lieu la première course ; elle fut gagnée, sur piste, par l'Anglais Moore. Le 6 mars 1869, ce fut au tour de la France de remporter la palme dans la première course londonienne. C'est cette année-là que le Français Suriray inventa le roulement à billes, et qu'un autre Français, Thévenon, s'avisa d'enrouler une bande de caoutchouc sur les jantes de son véloce. Grâce à ces innovations, l'Anglais Moore gagna la première course sur route : il couvrit les 124 km. de Paris à Rouen en 10 heures trois quarts, soit à la moyenne de 11,730 km. à l'heure.

Comment l'idée se fit-elle jour d'enlever les pédales de la roue avant et de relier leur pignon par une chaîne à la roue arrière ? Mystère...

Du journal « Le Cycle » :

La première bicyclette fut construite en Angleterre en 1880. Elle se différenciait du bicycle par une transmission à chaîne, celle-ci ayant été inventée par Vaucanson en 1750, mais non encore utilisée dans ce domaine.

Quelques années après, on adoptait les deux roues égales, le cadre complet et droit, la direction à billes qui aboutirent à la bicyclette actuelle.

De 1880 à 1889, ce mode de locomotion eut peu de succès. Il fallut l'Exposition internationale, qui eut lieu à Paris en 1889, et les campagnes du journaliste français Pierre Giffard, pour que la « petite reine » fût adoptée et connût enfin la vogue.

Sans doute connaissez-vous quelques-unes de nos manufactures suisses de cycles et leurs marques ?

— *Cosmos, Bienne (Cosmos, Weya, Pégase) ; Condor, Courfaivre (Condor, Delta, Welcome) ; Grandjean, Neuchâtel (Allegro) ; Van Leisen, Genève (Idéale, Standard) ; Jan, Lausanne (Cilo, Grutli) ; Aeschlimann, Genève (Elite) ; Motosacoche, Genève.*

Sans doute aussi connaissez-vous certaines marques étrangères ?

— *Angleterre : Raleigh, Royal, Sunbeam ; France : Peugeot, Alcyon...*

Quelles qualités caractérisent ces marques concurrentes ?

— *La bécane anglaise n'est pas toujours élégante, mais elle est solide et durable (acier spécial) ; la française est légère et moins solide...*

Et la bicyclette suisse ? Est-elle d'une qualité supérieure ?

— ...

Les perfectionnements recherchés chez nous portent sur l'élégance de la ligne, le confort de l'assiette, l'allègement du poids par l'amincissement des parois des tubes et l'emploi du duraluminium, le plaisant de la teinte (émail en couleur) ; bref la synthèse des qualités de la bicyclette anglaise et française.

De la maison Aeschlimann :

Nous ne pensons pas que l'on puisse prétendre à une supériorité de la bicyclette suisse, au point de vue qualité, sur toutes les bicyclettes étrangères. Tant la France que l'Angleterre, l'Italie ou même l'Allemagne ont produit, en temps normal, des bicyclettes d'excellente qualité. Cependant, nous estimons que la qualité est probablement moins variable en Suisse d'une marque à l'autre. La présentation et le fini de la bicyclette suisse sont supérieurs à ceux de la moyenne des marques étrangères ; ceci doit résulter du goût généralement répandu chez nous de construire et de posséder des objets de bonne apparence et soignés.

De la maison Condor :

Les bicyclettes de constructeurs suisses sont de façon générale de qualité supérieure et de présentation meilleure que celles de fabrication étrangère. Non pas parce qu'à l'étranger on ne sait pas construire de bonnes machines, mais en Suisse, la clientèle est plus exigeante que dans d'autres pays. Elle exige une bicyclette de qualité et bien faite à tous les points de vue. Elle y met aussi le prix, ce qui n'est pas le cas dans les pays du nord, par exemple, où on a standardisé la fabrication et où le vélo est devenu exclusivement un outil de travail. Dans d'autres pays on néglige l'extérieur : l'émaillage, le chromage et le confort. On cherche surtout à fabriquer très vite.

De la maison Cosmos, en réponse à la question : « Peut-on dire que la bicyclette suisse est de meilleure qualité que la bicyclette étrangère ? » :

Posée de cette façon, la question ne peut être tranchée par un oui ou un non catégorique, car les éléments de jugement les plus importants manquent. Nous ne sommes pas à même de juger de la qualité actuelle des produits étrangers, ceux-ci n'ayant pas encore fait leur apparition sur le marché. La bonne qualité du cycle anglais de marque a-t-elle été maintenue ou même améliorée, ou a-t-elle diminué ? Il serait prématuré de trancher cette question. Par ailleurs, le terme « bicyclette suisse » comprend des articles dont les prix et partant la qualité sont trop différents pour pouvoir les juger en bloc.

Ce qui est toutefois certain, c'est que : a) la clientèle suisse aime la qualité et est prête à en payer le prix ; b) il se fabrique en Suisse des bicyclettes de construction plus solide que la moyenne étrangère. Je pense spécialement à la bicyclette militaire, et il est clair que cette qualité supérieure a été dictée par les exigences posées à ces machines. (Rouler dans tous les terrains avec de très fortes surcharges, résistance aux intempéries, etc., etc.)

Du rédacteur du journal « Le cycle » :

Il n'est pas rare qu'une bicyclette « suisse » fasse un usage de plus de 100 000 kilomètres routiers. Cette constatation se réfère notamment à des expériences faites avec des bicyclettes, type ordonnance, des marques Condor, Cosmos et Schwalbe. Ainsi, par exemple, la maison Cosmos a exposé à la Foire de Bâle un type ordonnance qui, toujours en parfait ordre de marche, avait 40 années de service révolues.

Les qualités de la bicyclette suisse ne se rapportent pas seulement au bâti de la machine, mais encore aux « accessoires » ; quels accessoires et quelles maisons ?

— ...

Raccords Fischer, Schaffhouse ; moyeux : Fabriques d'articles en métal, S.A., Reconvilier, Société industrielle de Sonceboz, S.A., Fabrique suisse de vis et boulons, S.A., Yverdon ; pédales : Camille Bornand, L'Auberson ; freins : Weinmann & Co., Schaffhouse, Sport S.A., Bienne ; jantes en métal léger, Aluminium S.A., Menzikon ; phares : Magnetos-Lucifer S.A., Genève, Siluma, S.A., Bienne ; pneumatiques de la Manufacture suisse de cables et caoutchouc, Altdorf ; rayons : Tréfileries réunies, S.A., Bienne ; selles : Fabrik für Fahrradteile, A.G., Zürich ; etc., etc.

Ces maisons contribuent, dans leur spécialité, au bon renom de la bicyclette. Qu'on en juge :

De la Manufacture suisse de câbles et caoutchouc, Altdorf :

Pour obtenir un produit d'une qualité digne de porter le nom « produit suisse », des contrôles très sévères et minutieux sont faits en cours de fabrication. Dès le début, le mélange du caoutchouc est l'objet d'un examen constant. Pendant la fabrication des pneus de bicyclettes, plusieurs contrôles intermédiaires sont effectués par des spécialistes tant pour l'exactitude de la construction que pour la qualité de la matière. Des diagrammes spéciaux placés sur les autoclaves à vulcaniser donnent le reflet de la marche exacte et régulière de la machine. Dans chaque série fabriquée, on prélève quelques pneus qui viennent contrôlés soit dans des machines électriques, soit sur route. Des coureurs cyclistes roulent journellement sur tous les genres de route afin d'examiner le comportement de nos enveloppes dans l'usage courant.

De la maison Magnetos-Lucifer, Genève :

La main-d'œuvre en Suisse, le standard de vie dans son ensemble, et par conséquent les frais d'exploitation d'une entreprise en Suisse, sont en général plus élevés que ceux des autres pays. Nous ne pourrions donc pas nous permettre en Suisse de fabriquer un produit

de grande série de qualité moyenne ou même inférieure, comme cela se pratique dans les grands pays, car, vu le marché restreint en Suisse, nous n'arriverions jamais à rivaliser avec l'étranger quant au prix.

Nous devons donc nous borner à fabriquer des appareils en moins grandes séries, mais soignés, poussés même peut-être juqu'à l'extrême, pour lesquels le client étranger est susceptible de payer un prix plus élevé.

De la Fabrique d'articles en métal, Reconvilier :

Si, sur les marchés extérieurs nous voulons lutter avec la concurrence étrangère, il faut absolument offrir un produit qui présente mieux que celui de la concurrence étrangère et si possible de qualité supérieure car, en général, le produit suisse ne peut pas être vendu à un prix aussi bas que le produit étranger, ceci en raison du coût de la vie chez nous, du manque de matières premières qui doivent provenir de l'extérieur, etc.

Des Aciéries ci-devant Georges Fischer, Schaffhouse :

Notre fonte malléable dont sont faits les raccords de cadres, est d'une qualité éminemment bonne et supérieure à la plupart des articles de provenance étrangère. En effet, nos matériaux sont choisis très judicieusement et nous apportons nos meilleurs soins au procédé du recuit en le surveillant attentivement. On touche ici à l'idée du « travail de qualité » aussi bien qu'à la question de pouvoir concurrencer avec succès les autres produits malgré nos prix plus élevés.

Même souci de « qualité » dans le montage. De la maison Jan :

Le montage du cadre proprement dit exige une grande minutie. C'est de ce travail, en effet, le cadre étant la partie de base de la bicyclette, que dépend toute la présentation de la machine, sa solidité, sa rigidité, etc. Le personnel chargé de ce travail est instruit spécialement. L'ajustage des bielles du pédalier exige également beaucoup de précision. Un montage imprécis augmente les chances d'avarie et provoque une usure plus rapide.

Il n'est pas jusqu'aux compétitions — les courses — qui ne contribuent au perfectionnement technique de la bicyclette : dans quel sens ?

— *De la légèreté.*

De la maison Aeschlimann :

Les compétitions sportives ont certainement eu pour effet la recherche de la légèreté (d'où l'emploi de nouvelles matières telles que divers alliages d'aluminiun ou l'étude d'aciers spéciaux se prêtant à la fabrication de tubes très minces tout en évitant le danger de brûlage lors du brasage) et du rendement maximum, par la modification des formes du cadre.

De la maison Allegro :

En effet, d'après les expériences recueillies au cours des diverses compétitions professionnelles, nous avons pu diminuer le poids des bicyclettes en affinant les raccords qui joignent les tubes, en diminuant l'épaisseur des tubes (certaines usines ont réalisé de gros progrès pour arriver à livrer du tube très léger mais assez rigide pour supporter les plus gros efforts).

— *De la solidité.*

De la maison Siluma :

Les compétitions sportives telles que le «Tour de Suisse» et les autres courses similaires obligent le fabricant à tenir compte de toutes les exigences possibles et impossibles qui puissent être posées à ses produits (solidité du cadre, des jantes, de la chaîne, du dérailleur, etc.).

De la maison Allegro :

Nous avons ainsi construit des bicyclettes type «Touriste» sur la même base que les modèles de course en employant des tubes extra légers, des raccords affinés, etc. Les courses cyclistes ont également permis d'éprouver les roues munies de jantes duralumin encore plus légères que celles en bois, les guidons duralumin, etc., et les modèles «Touriste» et populaires ont largement profité de ces expériences.

En fait de courses, on connaît entre autres l'épreuve Zurich-Lausanne pour professionnels. Calculons la distance à parcourir en passant par Baden, Brougg, Wildegg, Aarau, Olten, Soleure, Bienne, Neuchâtel, Yverdon, Orbe, La Sarraz, Cossonay, Morges ?

— *243 km. (officiellement) avec dénivellation totale de (?) 600 m.*

Dressons le profil en long de la course.

— ...

Le départ de cette course a été donné à Zurich à 11 h. 30, et les premières arrivées ont eu lieu vers 17 h. 50 : cela fait quelle vitesse-horaire ?

— ...

De l'« Histoire de la vitesse » :

En 1900, sur le parcours Bordeaux-Paris, la moyenne horaire fut de 27,039 km. En 1935, le Belge De Caluwé courut à la vitesse de 46,764 km. ! Le record du monde de l'heure sans entraîneur appartient, depuis 1937, à Maurice Archambaud, avec 45,840 km. Le record avec entraîneur (auto) a été porté en 1941, par le Français Letourneur, au chiffre incroyable de 174,270 km/h.

On l'a vu tout à l'heure, notre industrie du cycle contribue largement au bon renom du produit suisse ; produit suisse égale produit de qualité. Sait-on de quelle façon les marchands de cycles s'efforcent eux aussi d'honorer leur profession ?

— *Par des examens professionnels aboutissant à la maîtrise.*

Du journal « Le Cycle » :

L'« Union suisse des marchands et mécaniciens de cycles et motos » organise des examens de maîtrise dans les établissements de la Hard, sur les bords de la Tœss. Ces examens sont d'une durée de deux jours avec un total de 16 heures de travail. Leur partie théorique englobe les chapitres aptitudes professionnelles, connaissances commerciales ainsi que les notions les plus usuelles du droit suisse dans son application à l'artisanat. Les travaux pratiques comprennent des exercices de forgeage, de tournage, de montage, de soudure à l'autogène, etc.

Tout comme les fabricants d'horlogerie, les fabricants de cycles estiment que nos cours postscolaires peuvent et doivent préparer à la conscience professionnelle : de quelle façon ?

— *Habitudes d'ordre, de méthode, de précision, d'application en tout (tout ce qui mérite d'être fait mérite d'être bien fait).*

De la direction des Aciéries G. Fischer :

Les écoles peuvent certainement préparer les ouvriers à la conscience professionnelle... Nous sommes convaincus qu'il est d'une importance capitale d'inculquer, dès les premières années, le sens et la joie du travail de qualité.

De la direction des établissements Siluma :

Certainement l'enseignement doit « pousser » la conscience professionnelle. Seul un ouvrier disposant d'un minimum d'instruction sera à même de comprendre la nécessité des sévères exigences que réclame un produit fini digne de ce nom, de saisir la valeur de l'outillage et des délicates machines modernes qu'on lui confie (donc de travailler avec conscience).

De la direction de Condor :

Il convient (à l'école comme à l'atelier) de mettre sans cesse l'accent sur le travail de qualité.

De la maison Jan :

Il est évident que l'école pourrait préparer à la conscience professionnelle en faisant exécuter aux élèves désireux de devenir mécaniciens sur cycles, des dessins techniques, des façonnages de diverses pièce, etc. Il est possible à l'école déjà, d'habituer les jeunes gens à présenter un travail précis, ce qui sera pour eux, plus tard, une excellente habitude.

M. Chantrens.

Les pages que nous publions aujourd'hui forment la première moitié d'une brochure de 24 pages que nous allons envoyer aux abonnés à nos publications documentaires. Réd.

Mise au concours

MONTALCHEZ

Poste d'instituteur. Entrée en fonctions : 1er novembre 1946.
Délai des inscriptions : 21 octobre 1946.

BON

POUR UN **CATALOGUE GÉNÉRAL** DES GRANDS MAGASINS **INNOVATION** S. A. LAUSANNE

Consultez-le pour tous vos achats!

IL VOUS OFFRE UNE SÉLECTION DE PLUS DE **4000 ARTICLES** DE QUALITÉ À DES PRIX TRÈS ÉTUDIÉS

Nom _____

Adresse _____

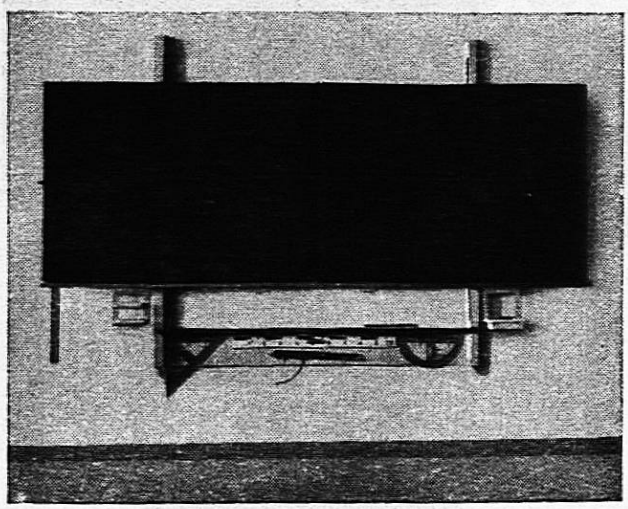

Hunziker Söhne

THALWIL

Tél. 051.92.09.13

La fabrique suisse de meubles d'école
(fondée en 1880)

vous livre des **tableaux noirs, tables d'écoliers**
à des conditions avantageuses

Demandez nos offres

318

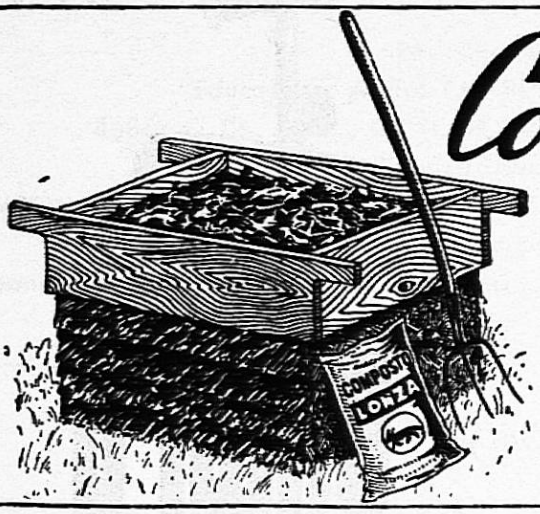

Composto Lonza

transforme rapidement tous déchets
de jardin, feuilles, tourbe etc.

en excellent fumier

LONZA S. A. BALE

6 Bibliothèque
Nationale Suisse
Berne

J. A. — Montreux

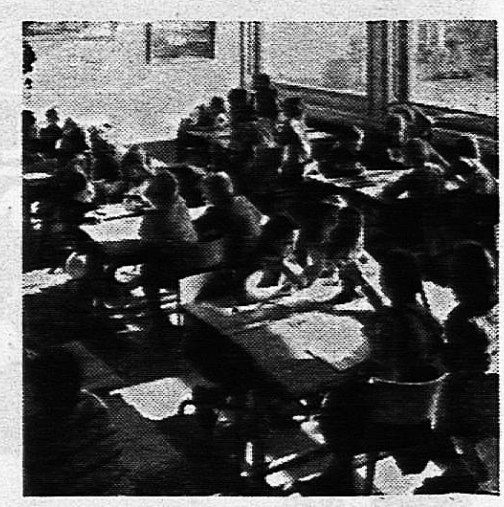

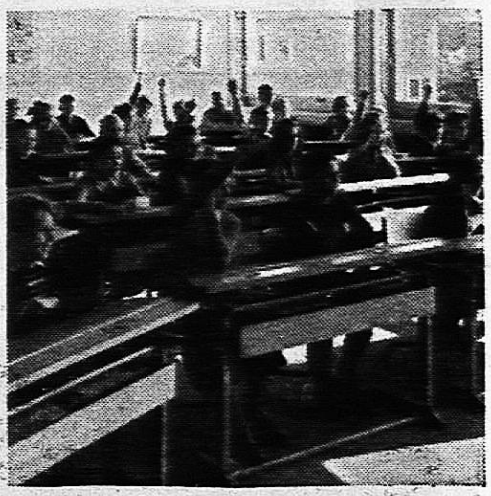

Un signe du maître et tous les élèves ont réglé leur table en position oblique ou horizontale.

Deux tours de clé et la grande Micheline n'aura plus de motif d'arrondir son dos pour écrire. Pour le petit Jean-Pierre, par contre, on abaissera un peu le siège et la table.

Demandez le catalogue et les références pour les

meubles scolaires Embru

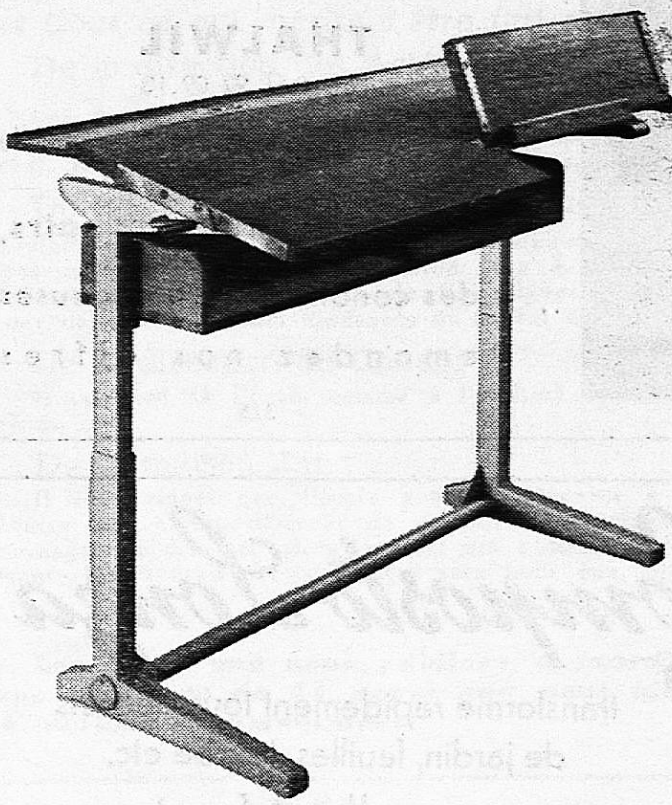

Usines Embru S. A., Ruti (Zurich)

embru

MONTREUX, 19 octobre 1946 LXXXII° année – N° 37

DIEU • HUMANITÉ • PATRIE

ÉDUCATEUR
ET BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE
DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE
DE LA SUISSE ROMANDE

Rédacteurs responsables :
Educateur : André CHABLOZ, LAUSANNE, Clochetons 9
Bulletin : Ch. GREC, LA TOUR-DE-PEILZ, avenue des Mousquetaires 12
Administration et abonnements :
IMPRIMERIE NOUVELLE CH. CORBAZ S. A., MONTREUX, Place de la Paix, Tél. 6.27.98
Chèques postaux IIb 379
Responsable pour la partie des annonces : Administration du «JOURNAL DE MONTREUX»

PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL : Suisse Fr. 9.— ; Etranger Fr. 12.—

Supplément trimestriel : Bulletin bibliographique

Nous voici ! présente dans son numéro d'octobre un grand

CONCOURS

destiné à tous les abonnés de moins de 20 ans.
Total des prix : Fr. 135.—.
Premier prix : Fr. 35.— en livres et en matériel de reliure.

Nous voici ! sera servi gratuitement d'octobre à décembre, à toute personne qui verse dès maintenant Fr. 3.-, montant de l'abonnement pour 1947. Ces nouveaux abonnés peuvent prendre part au concours.

Nous voici ! REVUE COOPÉRATIVE POUR LA JEUNESSE

Compte de chèques postaux : V 31 Bâle

338

SOCIÉTÉ VAUDOISE DE SECOURS MUTUELS

COLLECTIVITÉ S.P.V.

Êtes-vous assuré contre la maladie?

Demandez sans tarder tous renseignements à

M. F. PETIT

Ed. Payot 4 Lausanne Téléphone 3 85 90

Pour combinaisons maladie-accidents-tuberculose etc.

AMATEURS d'un chocolat exquis goûtez le

DELECTA Klaus

mi-amer extra-fin